



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Abandon du projet de liaisons autoroutières A 133 et A 134

Question écrite n° 6928

Texte de la question

M. Édouard Bénard interroge M. le ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports sur le devenir du projet de liaisons autoroutières à péages, A 133 et A134, dit contournement Est Rouen, qui cristallise une opposition frontale des élus des territoires directement impactés, des riverains, des associations environnementales et d'une partie des acteurs économiques. L'absence d'accord local sur le bien-fondé de ce projet étant de notoriété publique, les différents ministres en charge de la question des transports ont, jusqu'à présent, temporisé sur ce dossier en invitant l'ensemble des acteurs concernés à rechercher un hypothétique consensus introuvable depuis 2012, date de présentation des grandes lignes du projet. Les raisons invoquées par les opposants historiques sont multiples : saccage de dizaines d'hectares de forêt et de terres agricoles, fragmentation de plusieurs espaces sensibles Natura 2000, risques sur certaines nappes phréatiques alimentant la population, coût financier exorbitant du projet initial qui doit être réévalué au regard de la forte inflation des dernières années, fracture des territoires, notamment urbains, traversés par l'infrastructure, augmentation des pollutions aux particules fines et des nuisances sonores sur plusieurs secteurs résidentiels densément peuplés où les populations présentent un état sanitaire général déjà dégradé, accroissement programmé des émissions de gaz à effet de serre... Si ces nuisances majeures sont certaines, le report des flux routiers resterait marginal au sein de la métropole de Rouen. Aux nombreux maires, conseillers départementaux, métropolitains ou d'agglomération des départements de Seine-Maritime et de l'Eure opposés dès la première heure, à ce projet d'autoroutes, se sont joints par la suite d'autres responsables d'exécutifs locaux ainsi que leurs assemblées délibératives initialement favorables à cette infrastructure. Des élus qui ont pris conscience du caractère daté d'un projet qui ne tient pas compte des urgences de ce siècle. Ce cheminement intellectuel, de nombreux Seinomarins et Eurois l'ont également effectué et désapprouvent dorénavant ce projet. Enfin, les réserves majeures formulées par le Conseil d'orientation des infrastructures sont venues depuis discréditer un peu plus ce projet. Des solutions alternatives au tout routier existent pour désencombrer plus efficacement la métropole de Rouen, telles que la création d'un service express métropolitain et de la ligne nouvelle Paris-Normandie, ou encore la relance de l'activité du fret ferroviaire sur l'axe Seine, qui pourrait s'appuyer sur le triage SNCF de Sotteville-lès-Rouen. L'argent public, qui se fait de plus en plus rare pour répondre aux besoins collectifs des Français, se doit d'être employé de la manière efficiente possible. À ce titre, il lui demande si le Gouvernement entend abandonner ce projet autoroutier particulièrement contesté afin de réorienter les fonds publics correspondants sur les projets de mobilité alternatifs à l'automobile ainsi qu'au transport de marchandises par la route.

Données clés

Auteur : [M. Édouard Bénard](#)

Circonscription : Seine-Maritime (3^e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6928

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 mai 2025](#), page 3564